

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 12 mai 2023 : 70 points à l'ordre du jour. Un conseil de l'Eurométropole démontrant les multiples actions de la métropole envers son territoire

Ce conseil de l'Eurométropole est marqué par la mise en œuvre de la troisième génération du Contrat Local de Santé pour la période 2023-2027. Cet outil de contractualisation, réunissant les agences régionales de santé, les collectivités locales et les partenaires institutionnels locaux compétent en matière de santé, permet d'envisager de façon collective des objectifs prioritaires en prévention et promotion de la santé et de mettre en œuvre des actions de santé publique et environnementale adaptées aux besoins des populations du territoire.

Engagée depuis de nombreuses années en faveur du sport / santé, l'Eurométropole apporte son soutien aux communes et aux associations locales. Plusieurs aides sont par ailleurs apportées pour les communes gestionnaires de plan d'eau de baignade, pour la création d'agrès en lien avec les Vitaboucles ou pour des manifestations sportives locales.

En lien avec le sport, ce conseil acte également la création d'une base de loisirs aquatique au droit du plan d'eau du lac Achard, en complément de l'offre existante de baignade gratuite. Celle-ci sera en fonction pour la période estivale et proposera diverses structures ludiques.

Enfin, et toujours dans le domaine sportif, le projet de restructuration de l'emblématique Stade de la Meinau franchit une étape supplémentaire par la création d'un groupement de commande Eurométropole – Racing, permettant une optimisation dans la gestion des entreprises intervenants sur le futur chantier. Pour mémoire, la restructuration du stade s'inscrit dans un périmètre plus large que l'équipement, en repensant ses abords et ses accès. Le projet fait la part belle aux mobilités actives et à la sobriété énergétique des bâtiments. Il octroie également une part significative d'emplois solidaires dans les prochains travaux.

Dans un autre registre, le conseil s'est penché sur la feuille de route 2023-2030 concernant la logistique urbaine. Celle-ci, axée sur une logistique durable et décarbonnée, fixe les objectifs et les actions de la collectivité en la matière. Il s'agit par exemple de valoriser les atouts de la métropole et notamment sa logistique fluviale ou bien de développer une filière de cyclo-logistique.

Enfin le conseil a été l'occasion de renouveler divers partenariats de la collectivité : avec la Chambre d'agriculture et Bio Grand-Est pour favoriser une agriculture de proximité et les circuits courts ; avec le CNRS et l'Université de Strasbourg, dans le cadre d'une « Zone atelier environnementale urbaine », pour parfaire les connaissances et recherches sur les thématiques de la nature en ville, du climat, des énergies ou encore de la pollution de l'air.